

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix-neuf juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Entre Loire & Val d'Aubois

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	21
Votants	24

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly).

ABSENTS: MMES ET MM CHESNE (le Chautay), GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 51/2025

SPANC
Attribution du marché

VU la consultation des entreprises réalisées le 06 mai 2025,

VU le rapport d'analyse des offres en date du 17 juin 2025,

VU l'avis de la commission SPANC,

M. le Président informe l'Assemblée que la commission SPANC. propose d'attribuer le marché de missions de service en matière de contrôles et diagnostics des ANC neuves et existantes à l'entreprise MD CONCEPT pour un montant hors taxes de 166 300 € HT.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des présents :

- VALIDE la proposition de la commission et du Président.
- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement et toutes pièces afférentes au marché.

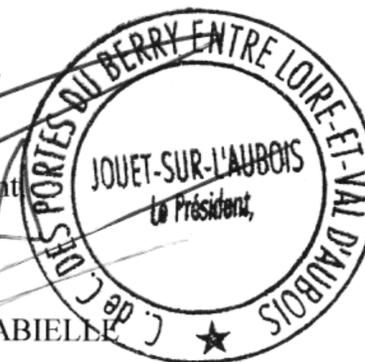
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 19 juin 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge Laurent

Le Président,

Olivier HURABIELLE



Publié le
portesduberry.fr/

2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc->



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix-neuf juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	21
Votants	24

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly).

ABSENTS: MMES ET MM CHESNE (le Chautay), GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

SECRETARE : M. LAURENT

Délibération n° 52/2025

SPANC
Tarifs des prestations

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 juin 2025, validant le choix du prestataire chargé d'effectuer le contrôle des installations d'ANC existantes sur le territoire,

VU le marché signé avec MD CONCEPT,

Le Président, après avis de la commission, propose de fixer la grille tarifaire ci-joint à compter du 1er juillet 2025,

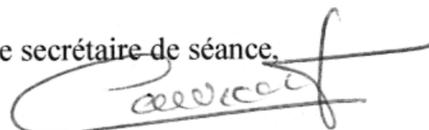
INSTALLATIONS EXISTANTES				
Prestations	Description	Prix HT	Prix TTC	TTC avec majo CDC
Contrôle diagnostic	Prise de rendez-vous, état des lieux, évaluation des points noirs, rédaction et envoi du rapport de visite	100	110	130
Contrôle diagnostic express	Prise de rendez-vous, état des lieux, évaluation des points noirs, rédaction et envoi du rapport de visite (délais 5 jours)	110	121	140
INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES				
Prestation	Description	Prix HT	Prix TTC	TTC avec majo CDC
Contrôle de conception et d'implantation	Etude du dossier, vérification des pièces du dossier, examen préalable à la conception, visite terrain, test de perméabilité, rapport d'examen de conception (avis)	180	198	230
	Nouvelle vérification de la demande d'installation après avis défavorable ou avis favorable avec réserves	100	110	130
Contrôle de la bonne exécution des travaux	Planification de la visite, visite de terrain, vérification d'exécution avant remblaiement, rapport de vérification d'exécution	100	110	130
	Contre visite en cas d'avis défavorable ou favorable avec réserves	100	110	130

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 1 abstention (M. COURZADET) et 23 voix pour,

- ACCEPTE la proposition de grille tarifaire ci-dessus
- DIT que ces tarifs entreront en vigueur au 1er juillet 2025

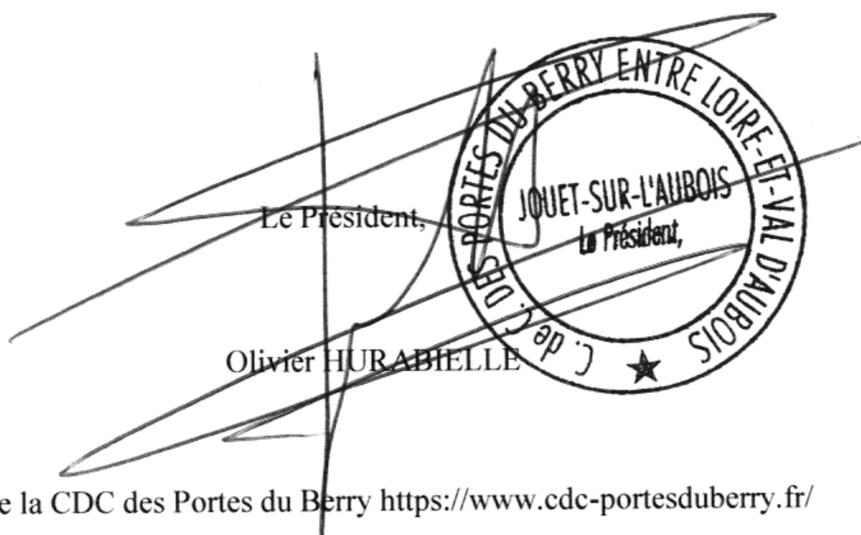
Pour extrait conforme,
 Fait à la CDC, le 19 juin 2025.

Le secrétaire de séance,



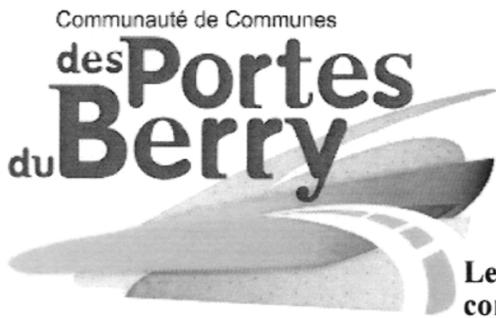
Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE

Publié le 2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix-neuf juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Entre Loire & Val d'Aubois

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	21
Votants	24

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly).

ABSENTS: MMES ET MM CHESNE (le Chautay), GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 54/2025

Maison intercommunale des services Choix architecte

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le rapport d'analyse des offres pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de création d'une maison intercommunale des services sur la commune de La Guerche sur l'Aubois.

La consultation (procédure adaptée) a été conduite conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique.

Une invitation à remettre une offre a été envoyée le, par le biais de la plateforme centreefficielles.com, à 3 candidats.

Le Dossier de consultation était téléchargeable sur le profil acheteur de la commune.

L'invitation à remettre une offre a été envoyée le 14/05/2025.

La date limite de remise des offres était fixée au 12/06/2025.

Les plis ont été ouverts le 13/06/2025.

DEUX candidats ont remis une offre dans le délai imparti :

- 1 Cabinet Claude PENLOUP (Bourges)
- 2 ARCHIVOLTE – Aurélie BESSEMOULIN (Bourges)

Le pli n° 2 ne contient pas d'offre, mais simplement un courrier du candidat qui indique décliner l'invitation à présenter une offre, en précisant qu'il ne sera pas en mesure de respecter les échéances demandées.

L'analyse de la candidature et de l'offre du pli n° 1 a été réalisée sur la base des critères de sélection énoncés dans le Règlement de la Consultation, à savoir :

40% pour le PRIX des prestations

55% pour la VALEUR TECHNIQUE au regard de la qualité de la note méthodologique

5% pour la QUALITE DU DOSSIER de candidature et d'offre

Celle-ci amène la proposition de notation suivante :

Valeur technique : 51,5 points / 55

Prix : 40 points / 40

Qualité du pli : 4 points / 5

Soit une note globale de 95,5 points / 100.

Suite à une présentation du rapport d'analyse des offres (en annexe de la présente), sur accord des membres de la commission travaux, le président propose de retenir l'offre du cabinet CLAUDE PENLOUP – mandataire du groupement – domicilié 32 Avenue Jean Jaurès à Bourges (18000), pour un forfait provisoire de rémunération (mission base et complémentaire) de trente-sept mille six cent vingt-deux euros et seize centimes euros HT (37.622,16 €), établi sur la base d'un taux de rémunération fixé à 8,49 % appliqué à un coût prévisionnel des travaux de 443 135 € HT, offre économiquement la plus avantageuse, sous réserve que l'attributaire ainsi désigné fournisse les documents mentionnés à l'article R.2143-11 du Code de la commande publique.

Il est également proposé de faire réaliser la prestation complémentaire demandée (audit énergétique de type ECb) pour un montant forfaitaire, HORS FORFAIT PROVISOIRE DE REMUNERATION, de 2 890 € HT, soit 3 468 € HT.

De ce fait, le montant total du marché s'élève à 40 512,16 € HT, soit 48 614,59 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de maîtrise d'œuvre,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le président à signer le marché et l'acte d'engagement correspondant avec le cabinet CLAUDE PENLOUP ARCHITECTE pour un montant total de 40 512,16 € HT, soit 48 614,59 € TTC, représentant :

Le marché de maîtrise d'œuvre pour un forfait provisoire de rémunération de 37.622,16 € HT, (trente-sept mille six cent vingt-deux euros et seize centimes euros HT), établi sur la base d'un taux de rémunération fixé à 8,49 % appliqué à un coût prévisionnel des travaux de 443 135 € HT ;

La rémunération de l'audit énergétique de type ECb pour un forfait définitif de 2 890 € HT.

- AUTORISE le président à signer tout acte à intervenir dans le cadre de l'exécution ultérieure du marché (avenants, ...)

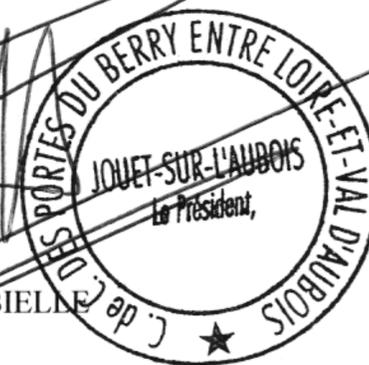
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 19 juin 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge Laurent

Le Président,

Olivier MURABIELLE



Publié le 2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix-neuf juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	21
Votants	24

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly).

ABSENTS: MMES ET MM CHESNE (le Chautay), GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

Délibération n° 55/2025

SECRETARE : M. LAURENT

ALSH
Tarif Veillées

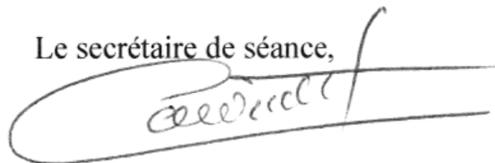
M. le Président rappelle que dans le cadre de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement, des veillées (de 18h à 22h) sont organisées. Le prix de la veillée est actuellement de 3.5€. Ce prix a été fixé en 2014, compte tenu de l'augmentation du prix des denrées alimentaires M. le Président propose de porter le prix de la veillée à 4.50 €.
De plus il propose de créer un tarif pour les veillées dormantes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **FIXE** le prix de la veillée organisée dans le cadre de l'accueil de loisirs à 4.5€ à compter du 7 juillet 2025.
- **DECIDE** de créer un tarif pour les veillées dormantes et de fixer son prix à 10€ à compter du 7 juillet 2025.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 19 juin 2025.

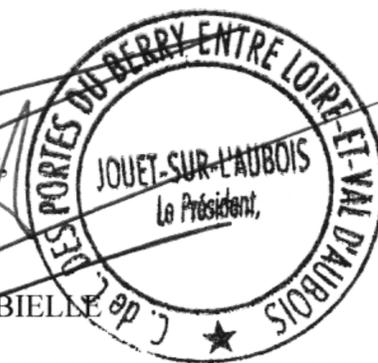
Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président,

Olivier HURABIELLE



Publié le
portesduberry.fr/

2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc->



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix-neuf juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Entre Loire & Val d'Aubois

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	21
Votants	24

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATIL-LON (Menetou-Couture), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOIS-SIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CA-DIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly).

ABSENTS: MMES ET MM CHESNE (le Chautay), GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

SECRETARE : M. LAURENT

Délibération n° 53/2025

**Bâtiment d'intérêt commu-
nautaire
Ajournement phase APD**

Vu l'opération de construction d'un bâtiment d'intérêt communautaire;

Vu le dossier APD n°2 envoyé à la CDC le 05 juin 2025 ;

Vu la réunion technique qui s'est tenue à la CDC le 17 juin 2025 après relecture du dossier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 1 abstention (M. LIANO) et 23 voix pour,

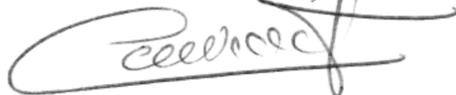
DECIDE :

-D'ajourner l'admission de la phase APD, conformément à l'article 21.2 du CCAG MOE, l'enveloppe estimative dépassant les prévisions budgétaires ;

-De demander au maître d'œuvre de remettre un nouvel APD, dont l'estimatif correspond à l'enveloppe prévue, en cherchant des pistes d'économies (implantation de la construction ; matériaux visuellement similaires à ceux utilisés pour la construction du siège de la CDC qui se trouve à proximité immédiate mais moins onéreux, ...), dans un délai de 30 jours, soit au plus tard le lundi 21 juillet 2025.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 19 juin 2025.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président

Le Président,

Olivier HURABIELLE

Publié le
portesduberry.fr/

2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc->

